

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Début de chantier pour la crèche de Couvet et fermeture de la route devant les collèges

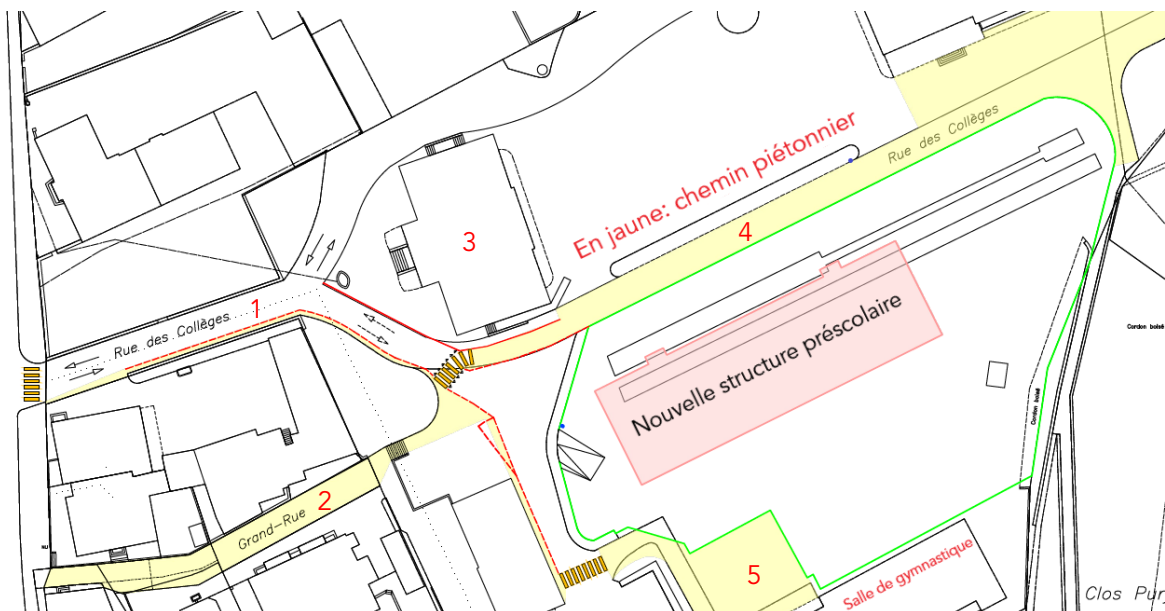
Le chantier pour la construction de la future structure d'accueil préscolaire attenante à la place des Collèges à Couvet débutera le mardi 19 septembre prochain. Des modifications des règles de circulation seront mises en œuvre pour sécuriser l'accès aux collèges.



A la suite du crédit voté par le Conseil général en septembre 2021 pour la construction d'une nouvelle structure préscolaire qui prendra place sur le terrain de sport près des collèges à Couvet, de nombreuses démarches ont dû être entreprises pour planifier le début du chantier qui aura lieu le mardi 19 septembre prochain, pour une phase de construction qui devrait durer jusqu'à la fin de l'année 2024.

En lien avec le plan de mobilité scolaire que le Conseil communal a réalisé avec le soutien de l'Association Transport et Environnement (ATE), la sécurisation du chemin des écoliers est une priorité qui entraînera quelques changements dans les habitudes des usagers de la place des Collèges et de ses alentours durant au moins toute la période des travaux.

Si la rue des Collèges et la place des Collèges resteront accessibles aux véhicules, une large zone de mobilité piétonne isolée de la chaussée (en jaune) a été définie et permettra notamment aux élèves et à leurs parents de cheminer en toute sécurité dans ce secteur.



Dans le détail, le chemin piétonnier qui fait la liaison entre la Grand-Rue et la place des Collèges (1) sera séparé de la chaussée par des barrières de sécurité. Le deuxième passage entre la Grand-Rue et la place des Collèges (2) sera, quant à lui, réservé à la mobilité piétonne.

CONTACT | Benoît Simon-Vermot, conseiller communal
Administration et protection de la population

+41 32 886 43 40 | benoit.simon-vermot@ne.ch

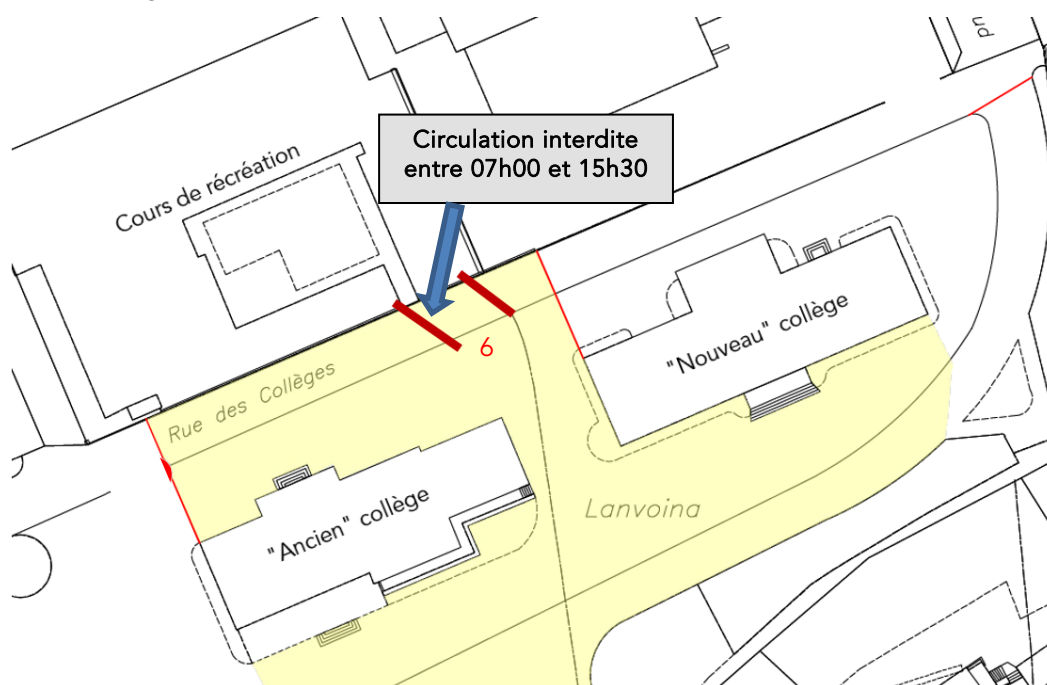
● RÉFÉRENCE N° 469/36/710



Les écoliers seront ensuite guidés en direction du sud du bâtiment abritant l'administration communale (3). Comme ce chemin permettra également aux véhicules lourds d'accéder au chantier, un passage pour piétons sécurisé sera créé. Enfin, les enfants devront emprunter l'allée qui longe le terrain de sport (4) pour parvenir aux collèges. L'accès à la salle de gymnastique sera lui aussi sécurisé par des barrières de chantier (5).

Finalement, l'utilisation par le chantier de la presque totalité du terrain de sport rendra ce dernier inutilisable lors des récréations des élèves. Ainsi, le jardin public situé au nord des collèges deviendra une extension de la cour de récréation, impliquant de fréquentes traversées de la route reliant la place des Collèges à la rue Ferdinand-Berthoud par les élèves (6).

En conséquence, cette route sera fermée au trafic traversant entre 07h00 et 15h30 et ne permettra plus que l'accès aux différentes places de parc, soit par l'ouest soit par l'est. La traversée des enfants sera sécurisée par des barrières amovibles qui rendront le passage des véhicules impossible durant les heures d'ouverture des collèges.



Val-de-Travers, le 13 septembre 2023

LE CONSEIL COMMUNAL